

## **Information complémentaire relative à la modification et à l’instruction des demandes initiales et d’extension d’accréditation en biologie médicale suite à la parution de l’arrêté du 4 novembre 2015 modifiant la liste des familles du domaine de la biologie médicale**

Le 20 novembre 2015,

A l’attention des laboratoires de Biologie Médicale,

Suite à la publication de l’arrêté du 4 novembre 2015 modifiant la liste des familles de biologie médicale, nous avons encouragé les laboratoires de biologie médicale ayant procédé au dépôt d’une demande initiale ou d’extension d’accréditation, à formuler une mise à jour de leur demande d’accréditation pour profiter de ces nouvelles dispositions, en indiquant les compétences prioritaires (voir information du 12 novembre 2015).

Nous souhaitons préciser aux laboratoires de biologie médicale qui décideraient de différer une partie de leur demande initialement déposée, que celle-ci conservera, dans le cadre de son traitement ultérieur, le rang d’instruction attribué initialement.

Les laboratoires concernés seront invités à confirmer la portée de cette demande s’ils souhaitent qu’une évaluation soit organisée sur cette base.

Le pilote de votre dossier et nous-mêmes sommes à votre disposition pour toute précision utile.

Les responsables d’Unité de la section Santé Humaine : Pascale Liger-Garnier (**Unité Ouest**), Benoît Carpentier (**Unité Est**) & Magali Théraud (**Unité Support et Evaluateurs**).